

Parlement européen : la place des RUP

Le rapport Marquès adopté

Le rapport Marquès, adopté par le Parlement européen, vise à maintenir les mesures fiscales spécifiques dont bénéficient les régions ultrapériphériques et envisage d'autres régimes en faveur du développement des Rup.

Réunis en séance plénière depuis la veille et jusqu'à aujourd'hui, les députés européens ont adopté hier en début d'après-midi, à Strasbourg, le rapport d'initiative présenté par leur collègue Sergio Marquès (PPE/DE, PT).

Ce rapport, déjà adopté par la commission du développement régional, vise à maintenir les mesures fiscales spécifiques dont bénéficient les régions ultrapériphériques (Rup) et envisage de proposer d'autres régimes favorisant le développement autonome de ces régions.

Suivant la commission du développement régional, l'assemblée plénière a notamment par ce vote "confirmé" l'enveloppe de 1,1 milliard d'euros en faveur des régions ultrapériphériques proposée par la Commission, du temps de Michel Barnier.

Ce rapport, qui conclut à un renforcement de la place des Rup dans l'Union européenne, évoque également plusieurs autres secteurs, comme le sucre - avec la demande de compensation totale des pertes de revenus -, ou encore les liens entre transport et énergie.

Ce document préconise que la Commission traite les projets des régions ultrapériphériques en priorité et qu'ils bénéficient du taux de cofinancement prévu pour les projets considérés comme prioritaires, les régions ultrapériphériques devant pouvoir bénéficier de la compensation des surcoûts causés par le transport de marchandises, non seulement pour les transports à l'intérieur des frontières nationales du pays concerné, mais également pour les transports à l'intérieur du marché de l'Union européenne.

Interventions de Sudre et Vergès

A l'occasion du débat engagé mardi, deux des trois députés européens élus de la Réunion, Margie Sudre et Paul Vergès, sont intervenus en séance plénière.

Après avoir "salué l'excellent rapport consacré au partenariat renforcé pour les Rup" présenté par Sergio Marquès, Margie Sudre a attiré l'attention de ses collègues sur le fait que "la plus grande partie des mesures dérogatoires mises en oeuvre ou proposées en faveur des Rup n'est aucunement susceptible de porter atteinte à la concurrence ou aux principes fondamentaux du droit communautaire".

Revenant sur l'amendement qu'elle avait déposé devant la commission du développement régional, elle a "insisté pour que les crédits de 1,1 milliard d'euros soient exclusivement consacrés aux Rup, et que leur répartition ne pénalise aucune d'entre elles".

Margie Sudre a également indiqué "avec modestie, mais sans complexe, que l'ultrapériphérie est aussi importante que son centre".

Pour sa part, Paul Vergès a souligné que, "dans la période d'incertitude actuelle sur l'après 2006, le soutien du Parlement aux Rup est précieux". Estimant "le rapport Marquès opportun", Paul Vergès a rappelé qu'il plaide pour un renversement d'approche dans les relations entre l'Union et les Rup : au-delà de ce qu'apporte l'Union aux Rup, il s'agit, dit-il, de valoriser ce qu'apportent les Rup à la valeur ajoutée européenne".

Paul Vergès a rappelé à ses collègues que "la capacité de l'Union à répondre à la question du développement de son ultrapériphérie témoignera de sa capacité à être réellement un acteur décisif d'une mondialisation maîtrisée et équitable".